



Priorités stratégiques et plan de services 2021-2022 et 2022-2023

nous écoutons... vous êtes importants pour nous

Approuvé par le conseil d'administration de la Société d'aide à l'enfance de Peel
Jeudi 29 avril 2021

TABLE DES MATIÈRES

Priorités stratégiques et plan de services 2021-2022 et 2022-2023	2
Préambule	2
Cadre de planification	3
Où nous allons.....	3
Contexte externe	3
Nos valeurs.....	8
Notre vision.....	8
Objectifs stratégiques	8
Ce que nous faisons – Activités de base	9
Notre mission.....	9
Comment nous le faisons.....	10
Des personnes engagées.....	10
Des partenariats communautaires avantageux.....	10
Des politiques, des procédures et des pratiques efficaces.....	11
Des ressources qui appuient le travail.....	11
Principales priorités stratégiques	12
Amélioration organisationnelle	12
Plan relatif aux personnes.....	12
Plan d’action pour la diversité, l’équité, l’inclusion et la lutte contre le racisme.....	12
Stratégies relatives aux services	13
Budget équilibré.....	13
Comment nous réussissons	13
Mot de la fin.....	14

PRIORITÉS STRATÉGIQUES ET PLAN DE SERVICES 2021-2022 ET 2022-2023

PRÉAMBULE

Le présent document, *Priorités stratégiques et plan de services : 2021-2022 et 2022-2023*, fournit au conseil d'administration de la Société d'aide à l'enfance de Peel un moyen de comprendre ce que l'organisation entend réaliser au cours des deux prochaines années compte tenu du contexte actuel. Il est produit annuellement et il se concentre principalement sur l'exercice financier à venir, tout en incorporant des orientations plus générales pour l'exercice suivant. Un *Plan de budget équilibré 2021-2022* confidentiel a également été élaboré, afin de formuler le budget qui correspond à ce plan.

Nous sommes guidés par nos valeurs organisationnelles et nous utilisons des preuves et des données pour soutenir notre travail et apporter des améliorations. Nous avons beaucoup travaillé pour démontrer que nous sommes une organisation qui aide les clients et fait partie intégrante de la communauté. Nous sommes désormais perçus de manière plus positive par nos partenaires et nos clients (p. ex., le taux de satisfaction le plus récent de nos clients – pour les services fournis pendant la pandémie – était de 83 %). Nous sommes innovants, comme en témoignent certains de nos modèles de services collaboratifs (p. ex., Akoma et Saath). Nous apprécions les nombreuses communautés que nous servons et nous nous efforçons de leur répondre de manière différenciée en fonction de la façon dont elles définissent leurs besoins.

Pour l'avenir, nous ne nous laisserons pas distancer, malgré les nombreuses exigences de l'environnement, dont certaines sont difficilement prévisibles. Nous restons inébranlables dans notre engagement envers les enfants et les jeunes et nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour nous assurer que la pandémie de COVID-19 ne nuira pas aux services qui leur sont destinés. Nous mettons en œuvre toutes les mesures nécessaires recommandées par les experts en santé publique pour assurer la sécurité de notre personnel et du public. Ainsi, nous restons attachés à la justice et à l'équité dans nos relations avec notre personnel. Nous avons convenu avec le ministère qu'il serait utile de procéder à un examen complet de la culture du milieu de travail, de la gestion financière, des pratiques de service et de la gouvernance. En outre, dans le cadre de nos efforts continus, nous recensons les améliorations à apporter pour assurer la diversité, l'équité et l'inclusion et pour combattre le racisme et la discrimination sous toutes leurs formes.

Pour réussir à nous orienter dans l'avenir, il faut un plan solide, mais aussi la souplesse et l'agilité nécessaires pour répondre à l'évolution des besoins. Pour diriger l'organisme vers la réussite, le conseil d'administration doit être bien informé, non seulement en ce qui concerne ce plan, mais aussi en ce qui concerne les changements potentiels. Le conseil d'administration compte sur le personnel pour : a) réaliser le plan, b) prendre des décisions (sur le plan du temps, des ressources, de l'importance et de la

réorganisation éventuelle des priorités) concernant notre réaction devant les nouvelles pressions, et c) l'impliquer dans les modifications substantielles du plan.

Respectueusement soumis au conseil d'administration

RAV BAINS, CHEF DE LA DIRECTION

CADRE DE PLANIFICATION

Le cadre de planification suivant est utilisé pour définir les priorités stratégiques et élaborer le plan de services. Il comprend trois domaines principaux :

- Où nous allons
 - Contexte externe
 - Valeurs et vision
 - Objectif stratégique
- Ce que nous faisons
 - Notre mission
- Comment nous le faisons

Les principaux facilitateurs suivants appuient la mission :

- Des personnes engagées
- Des partenariats avantageux
- Des politiques, des procédures et des pratiques efficaces
- Des ressources qui appuient le travail (p. ex., finances et technologie)

Ensemble, ces trois composantes guident deux domaines clés : la prestation des **activités de base** et les **principales priorités stratégiques**.

OÙ NOUS ALLONS

Contexte externe

ENVIRONNEMENT PLUS LARGE

- Impact continu de la COVID-19

La COVID-19, qui a été déclarée comme une pandémie par l'Organisation mondiale de la santé le 11 mars 2020, reste une crise sanitaire mondiale. La COVID-19 n'est pas seulement une crise

sanitaire, mais aussi une crise humaine, économique et sociale. Bien qu'elle affecte tous les segments de la population, elle est particulièrement préjudiciable aux personnes les plus vulnérables. Elle exacerbe également l'inégalité, l'exclusion et la discrimination. L'impact sur les déterminants sociaux de la santé, notamment la santé mentale, l'éducation et le développement, l'emploi et les relations sociales, est une préoccupation immédiate. Toutefois, les préoccupations concernant le moyen et le long terme – et l'impact potentiel d'un retour à la visibilité sur les signalements de problèmes de protection de l'enfance – sont peut-être encore plus importantes. Malgré le déploiement initial d'un vaccin, l'Ontario est actuellement confronté aux défis les plus importants à ce jour sur le plan du nombre de cas et d'hospitalisations. La Région de Peel est l'un des points chauds de l'Ontario.

- Discrimination et préjugés^{1,2}

Ne pas tenir compte de nombreuses perspectives, ou encore ne pas faire reposer la planification sur l'inclusion de tous, peut créer des obstacles qui, même s'ils ne sont pas intentionnels, constituent une forme de discrimination. En vertu du Code des droits de la personne de l'Ontario, la discrimination est illégale si elle est fondée sur l'un de 17 motifs différents : la citoyenneté, la race, le lieu d'origine, l'origine ethnique, la couleur, l'ascendance, le handicap, l'âge, la croyance, le sexe/la grossesse, la situation familiale, l'état matrimonial, l'orientation sexuelle, l'identité sexuelle, l'expression sexuelle, le fait de bénéficier de l'aide publique (dans le domaine du logement) et le casier judiciaire (dans le domaine de l'emploi).

Même s'ils ne sont pas évidents, tout le monde a des préjugés, et ceux-ci ont un impact profond sur la façon dont nous voyons et traitons les autres et dont nous interagissons avec eux. Les préjugés proviennent de diverses sources, notamment les origines, l'éducation, les expériences, les identités, l'environnement culturel et les représentations dans les médias. Les préjugés sont également créés et renforcés par des idéologies (p. ex., racistes, sexistes), ainsi que par des inégalités sociétales. Il existe de nombreux types de préjugés, notamment l'affinité, l'attribution, la confirmation et le stéréotype.

- Racisme envers les Noirs³

¹ Tiré de <http://www.ohrc.on.ca/fr/iii-principes-et-notions-fondamentales/2-que-faut-il-entendre-par-%C2%AB-discrimination-%C2%BBn>

² Tiré de <https://oacas.libguides.com/equity-AOP/bias>

³ Tiré de https://files.ontario.ca/ar-2002_anti-black_racism_strategy_fr.pdf

La population ontarienne noire de tous les milieux, qu'il s'agisse de personnes récemment immigrées ou de descendants de personnes autrefois réduites à l'esclavage, est aujourd'hui confrontée au racisme envers les Noirs. Les préjugés et les stéréotypes auxquels doivent faire face les populations et les communautés noires en Ontario influencent les politiques, la prise de décision et les services publics. Le racisme envers les Noirs est répandu et constitue un problème de société important, qui nécessite un changement urgent et permanent. La Stratégie de lutte contre le racisme envers les Noirs vise à éradiquer le racisme systémique dans les politiques, les décisions et les programmes, et à progresser dans la voie d'un changement systémique à long terme.

- Vérité et réconciliation^{4,5}

L'imposition de modèles et de systèmes occidentaux de soins aux enfants des Premières Nations, inuits et métis est un aspect essentiel du colonialisme. Ces modèles n'ont pas été couronnés de succès, car ils ne tiennent pas compte du désavantage historique imposé aux communautés autochtones et ne permettent pas l'émergence de pratiques et de politiques pertinentes sur le plan culturel. Par conséquent, le nombre d'enfants autochtones pris en charge reste disproportionné. Les actions du passé, telles que le placement des enfants des Premières Nations, inuits et métis dans des pensionnats et la rafle des années 1960, ont joué et continuent de jouer un rôle important dans l'état de la protection de l'enfance dans les communautés des Premières Nations, inuites et métisses.

La réconciliation en matière de protection de l'enfance passe par l'établissement de relations mutuellement respectueuses entre les sociétés d'aide à l'enfance et les communautés inuites, métisses et des Premières Nations qu'elles desservent. Ces relations permettront aux communautés des Premières Nations, des Inuits et des Métis, ainsi qu'aux sociétés d'aide à l'enfance, de travailler ensemble de manière à tenir compte des intérêts de chacun tout en répondant aux besoins des enfants et des familles et en les protégeant. La réconciliation passe par la sensibilisation et la connaissance de l'histoire et de la culture des Premières Nations, des Inuits et des Métis, par le changement d'attitudes souvent fondées sur des mythes et des malentendus, et par l'encouragement à agir pour établir de meilleures relations.

⁴ Tiré de https://fncaringssociety.com/sites/default/files/how-to_guide_-_reconciliation_in_child_welfare_2019.pdf

⁵ Tiré de <https://www.oacas.org/wp-content/uploads/2017/06/RECONCILIATION-FRAMEWORK-final.pdf>

REFONTE DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE

La vision de la refonte de la protection de l'enfance est un Ontario où tous les enfants et les jeunes ont les soutiens dont ils ont besoin pour réussir et prospérer. L'objectif de la refonte est de réorienter les politiques, les programmes et les ressources existantes en matière de protection de l'enfance vers un continuum intégré de services aux enfants, aux jeunes et aux familles. Une approche progressive et mesurée de ce changement est nécessaire pour amener les différents secteurs à devenir des partenaires du processus de transformation et pour atténuer les risques pour la sécurité des enfants pendant ce changement. La refonte s'articule autour de cinq piliers :

1. Bien-être des enfants, des jeunes, des familles et des communautés
 - Passage vers la prévention
 - Enfants, jeunes et familles autochtones
2. Qualité des soins
 - Qualité et surveillance
 - Priorité aux placements en milieu familial
3. Renforcement des soutiens offerts aux jeunes
 - Amplification de la voix des jeunes
 - Amélioration des soutiens offerts aux jeunes
4. Amélioration de la stabilité et de la permanence
 - Soutiens en milieu familial
 - Services d'adoption uniformes
5. Responsabilité et viabilité du système
 - Responsabilité et efficacité
 - Viabilité financière

RÉGION DE PEEL

Démographie

La Société d'aide à l'enfance de Peel fournit des services de protection de l'enfance dans la Région de Peel, qui comprend les villes de Mississauga et de Brampton ainsi que la ville de Caledon. La Région couvre 1 247 km². Voici quelques renseignements sociodémographiques clés qui caractérisent la Région.

- Population
 - Un Ontarien sur dix vit dans la Région de Peel, qui compte un peu plus de 1,5 million de résidents. Au cours des cinq dernières années, la population a augmenté de 6,5 %.

- Peel compte 11,6 % des enfants et des jeunes de l'Ontario âgés de 0 à 19 ans – environ une personne sur cinq dans la Région de Peel est un enfant ou un jeune.
- Langue
 - 39 % des résidents de Peel parlent le plus souvent une langue autre que l'anglais à la maison.
 - Parmi les langues non officielles (ni l'anglais ni le français) parlées à Peel, le pendjabi était le plus souvent parlé à la maison.
 - 12,6 % des résidents de Peel parlent plus d'une langue à la maison.
- Minorités visibles
 - 32 % des résidents de Peel sont Sud-asiatiques, 10 % sont Noirs, 5 % sont Chinois, 4 % sont Philippins et 3 % sont Arabes.
 - 62,3 % de la population de Peel s'identifie en tant que minorité visible. Ce chiffre est plus de deux fois supérieur à celui de l'Ontario.
 - 71 % des enfants et des jeunes de Peel âgés de 0 à 19 ans s'identifient en tant que minorités visibles.
- Immigration
 - Les immigrants représentent plus de la moitié de la population totale de Peel (51,5 %), ce qui est 1,8 fois plus élevé que pour l'Ontario.
 - Le principal pays de naissance des immigrants de Peel était l'Inde (25,7 %).
- Pauvreté
 - 16 % des populations racisées (minorités visibles) de Peel sont à faible revenu.
 - Peel compte 13,2 % des familles à faible revenu de l'Ontario.
 - 18 % des enfants de Peel âgés de 0 à 17 ans vivent dans des ménages à faible revenu.

PLAN DE SÉCURITÉ ET DE BIEN-ÊTRE COMMUNAUTAIRES 2020-2024⁶

Des plans de sécurité et de bien-être communautaires sont imposés par la législation provinciale aux municipalités de l'Ontario en vertu de la Loi de 1990 sur les services policiers. L'élaboration du Plan de sécurité et de bien-être communautaires 2020-2024 de Peel a réuni plus de 25 organisations, dont des services d'urgence, des conseils scolaires, des fournisseurs de services sociaux, des organisations culturelles et des gouvernements. Le Plan fournit une feuille de route sur la manière dont les partenaires peuvent travailler en collaboration dans différents secteurs, afin de s'engager à faire de Peel une communauté plus sécuritaire, plus inclusive et plus connectée, où tous les résidents s'épanouissent. Le Plan comporte trois grands domaines d'intervention : la violence familiale, la santé mentale et les dépendances, et la discrimination systémique.

⁶ https://www.peelregion.ca/community-safety-wellbeing-plan/_media/cswb-plan.pdf

DISCRIMINATION SYSTÉMIQUE ET RACISME ENVERS LES NOIRS⁷

Plusieurs événements survenus au cours de l'année écoulée ont mis en lumière les effets durables du racisme systémique et la nécessité de lutter contre le racisme envers les Noirs. Bien qu'ils ne soient pas nouveaux, ces événements ont servi à renforcer la nécessité d'éradiquer le racisme et la discrimination systémiques, ainsi qu'à faire ressortir l'urgence de prendre des mesures. En juin 2020, la Ville de Brampton, la Ville de Mississauga et la Région de Peel ont déclaré que le racisme envers les Noirs était une crise dans la Région de Peel. L'une des principales priorités du Plan de sécurité et de bien-être communautaires de Peel est de s'attaquer à la discrimination systémique. Les communautés autochtones, noires et autres communautés racisées, les communautés LGBTQ2S+ (lesbienne, gai, bisexuel, transsexuel, allosexuel, bispirituel), les immigrants et les réfugiés, les personnes handicapées et d'autres groupes marginalisés continuent d'être confrontés à la stigmatisation et à la discrimination systémique qui ont un impact négatif sur leur sécurité et leur bien-être général.

Nos valeurs

Collaboration et diversité

Responsabilité envers les enfants, les familles et la communauté que nous servons

Respect et compassion

Excellence, apprentissage et innovation

Dans un environnement de travail qui est d'un grand soutien...

VOUS ÊTES IMPORTANTS POUR NOUS

Notre vision

Que chaque enfant soit chéri

Objectifs stratégiques

1. Veiller à répondre aux besoins de la totalité des enfants et des familles de Peel qui ont besoin de nous.
2. Fournir aux enfants et aux jeunes pris en charge des occasions qui leur permettront d'atteindre leur plein potentiel.

⁷ Tiré du Plan de sécurité et de bien-être communautaires 2020-2024 de Peel

3. Fournir un environnement où les gens sont motivés et prospèrent dans un lieu de travail sain.
4. Utiliser une approche d'amélioration continue de la qualité pour les politiques, les procédures et les pratiques.
5. Développer et maintenir des partenariats dont bénéficient les enfants et les familles avec lesquels nous travaillons.
6. Veiller à ce que des ressources soient en place et gérées de façon efficace pour soutenir les services offerts aux enfants et aux familles.

CE QUE NOUS FAISONS – ACTIVITÉS DE BASE

Notre mission

La concentration de nos efforts sur notre mission est au cœur de nos activités : *Assurer la sécurité et le bien-être des enfants et renforcer les familles grâce à des partenariats.*

Notre travail est complexe. Il comprend la gestion de divers problèmes sociaux tels que la violence familiale, la garde et le droit de visite, la pauvreté, l'isolement social, la santé mentale et l'abus d'alcool ou d'autres drogues. Il nécessite également de faire affaire avec de multiples systèmes de services comme l'éducation, la police, la santé, la justice pour les jeunes et l'immigration.

À un niveau élevé, nos activités de base se concentrent sur les quatre grands types d'activités suivants.

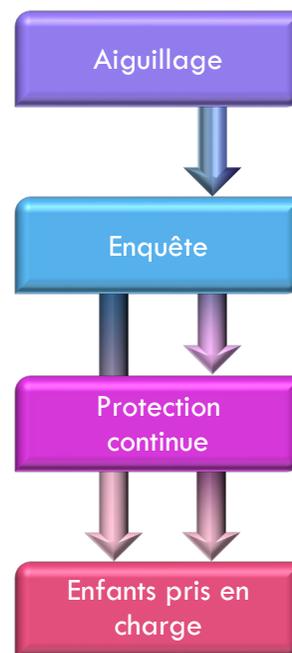
- Lorsqu'une préoccupation relative à la sécurité et au bien-être d'un enfant nous est signalée pour la première fois, il s'agit d'un **aiguillage**. Lorsque nous recevons un appel concernant un enfant, une série de questions est posée à l'appelant afin de nous aider à déterminer le niveau de soutien dont aurait besoin une famille. Parfois, nous pouvons fournir de l'aide par téléphone.

11 603 aiguillages sont prévus pour 2021-2022.

- Dans d'autres cas, nous recommanderons qu'un de nos travailleurs prenne rendez-vous avec une famille pour voir s'il y a d'autres façons de fournir de l'aide. Si un enfant est à risque, la famille pourrait recevoir immédiatement la visite d'un travailleur. Lorsqu'une visite à la famille est nécessaire, le cas passe généralement au stade d'**enquête/évaluation**.

6 833 enquêtes en matière de protection de l'enfance terminées sont prévues pour 2021-2022

- Une fois l'enquête ou l'évaluation terminée, nous déterminons si nous pouvons fournir une aide supplémentaire à la famille. Dans la mesure du possible, cela est fait en consultation avec la famille. Le travail continu avec l'enfant et la famille est appelé **protection continue**.



En moyenne, 1 305 cas de protection continue sont prévus pour 2021-2022

- Nous reconnaissons que les enfants se portent mieux lorsqu'ils sont chez eux, au sein de leur famille. Notre priorité consiste toujours à donner aux parents l'appui dont ils ont besoin pour créer un environnement familial stable. Dans un petit nombre de cas, les enfants doivent être retirés de leur famille pour assurer leur sécurité. Dans un tel cas, nous cherchons d'abord un membre de la famille ou un ami qui s'occupera de l'enfant sans qu'il soit nécessaire de prendre l'enfant en charge (cela s'appelle « service de parenté »). Au besoin, nous prenons un enfant en charge (ce que l'on appelle **enfants et jeunes pris en charge**).

Projections pour 2021-2022	Moyenne	Jours de prise en charge
Enfants pris en charge	188	68 620
Entente sur les services volontaires pour les jeunes	17	6 023
Services et soutiens continus pour les jeunes (âgés de moins de 21 ans)	55	20 257
Services et soutiens continus pour les jeunes (âgés de 21 ans ou plus)	35	12 775
À la maison pour l'école	12	4 380
<i>Total</i>	307	112 055

COMMENT NOUS LE FAISONS

Pour réaliser notre mission, nous avons besoin des principaux facilitateurs suivants :

Des personnes engagées

Il est important de créer une culture de l'engagement harmonisée avec les valeurs de la Société d'aide à l'enfance de Peel et où le personnel se sent soutenu et engagé dans la mission de l'organisme. Des recherches ont montré que lorsque le personnel est plus engagé, il fait un meilleur travail, il est moins susceptible de quitter l'organisation et il fournit un meilleur service à la clientèle.

Des partenariats communautaires avantageux

À elle seule, la Société d'aide à l'enfance de Peel ne peut ni assurer la sécurité, la permanence et le bien-être des enfants et des familles ni répondre à la myriade de problèmes complexes auxquels les utilisateurs de nos services sont confrontés. Le travail en partenariat, en établissant et en entretenant des relations de collaboration positives, est au cœur de notre travail et est ancré dans notre mission.

Un certain nombre de nos partenaires sont des sources majeures d'aiguillages et sont essentiels dans l'administration des services de protection de l'enfance, notamment la police, les écoles, le système de

justice, la santé mentale des enfants et la santé. Ces organisations ont une responsabilité professionnelle en matière de prise en charge des enfants et nous interagissons quotidiennement avec elles. Nous avons également des partenaires dont la relation est décrite dans un contrat ou un protocole d'accord (p. ex., des fournisseurs de ressources externes achetées, des services d'interprétation, etc.). Notre travail repose sur des partenariats avec une grande variété d'organismes de la communauté de Peel (p. ex., les services d'établissement, les services ethnoculturels, les services aux familles, les services de développement, les refuges, etc.), ainsi qu'avec des organismes extérieurs à notre région (p. ex., l'Agence des services frontaliers du Canada, Affaires mondiales Canada, etc.)

Des politiques, des procédures et des pratiques efficaces

- Une *politique* est une déclaration de haut niveau des principes directeurs et des normes qui formule les valeurs de l'organisation et communique les attentes et les exigences comportementales liées à un sujet ou un domaine particulier. Les politiques sont les règles et les principes généraux qui fournissent un cadre pour la conformité.
- Une *procédure* est un ensemble d'instructions qui clarifie la façon dont certaines politiques sont appliquées à la Société d'aide à l'enfance de Peel et qui fournit des étapes sur la façon dont une action peut être réalisée de manière autorisée.
- Une *meilleure pratique* est un aspect de la prestation de services qui s'est avéré supérieur à d'autres façons de faire, et qui fournit des indications sur la manière dont un employé de la Société d'aide à l'enfance de Peel devrait s'acquitter de ses fonctions. Bien que les meilleures pratiques ne soient pas contraignantes, elles sont basées sur des recherches fondées sur des données probantes ou sur les meilleures pratiques organisationnelles et devraient être suivies.

Des politiques, des procédures et des pratiques efficaces permettent de veiller à ce que le travail soit effectué de manière uniforme dans toute l'organisation. Pour s'assurer que les politiques et les procédures sont efficaces, claires, conformes et à jour, la Société d'aide à l'enfance de Peel respecte les principes suivants lors de leur élaboration :

- Respect des lois, des règlements, des directives et des normes, et prestation d'éclaircissements et d'une interprétation de ceux-ci au besoin.
- Appropriation et approbation claires afin de promouvoir la responsabilité et la transparence.
- Faciles d'accès et de compréhension.

Des ressources qui appuient le travail

Les ressources financières et technologiques fournissent les soutiens nécessaires à la réalisation du travail. Les ressources financières fournissent les fonds nécessaires à la dotation en personnel, à la prestation de services et à la formation. Un vaste éventail de ressources technologiques (téléphones,

serveurs, ordinateurs, logiciels, cybersécurité, etc.) fournit des systèmes et des outils qui facilitent l'exécution du travail.

PRINCIPALES PRIORITÉS STRATÉGIQUES

Pour l'année à venir, en plus de nos activités de base, nous nous concentrerons sur cinq principales priorités stratégiques.

Amélioration organisationnelle

Cette année sera axée sur la recherche active d'améliorations dans tous les aspects de l'organisation. Une source essentielle de possibilités d'amélioration résultera de la participation à l'**examen opérationnel** mené par le ministère, de la mise en œuvre de ses recommandations et de l'engagement dans des processus de restauration et de guérison.

Plan relatif aux personnes

Début de la deuxième année du Plan relatif aux personnes, qui met l'accent sur les éléments suivants :

- Engagement et inclusion du personnel

Une culture d'engagement qui s'harmonise avec les valeurs de la Société d'aide à l'enfance de Peel et dans laquelle le personnel se sent soutenu, inclus et engagé dans la mission de l'organisme.
- Santé, bien-être et sécurité

Soutenir la santé, la sécurité et le bien-être de nos collaborateurs dans un environnement de travail sain.
- Apprentissage et développement

Veiller à ce que le personnel à tous les niveaux ait la possibilité d'évoluer et de se développer. Renforcer notre culture d'apprentissage et de développement pendant toute la carrière.

Plan d'action pour la diversité, l'équité, l'inclusion et la lutte contre le racisme

Nos valeurs sont à la base de notre engagement en faveur de la diversité, de l'équité et de l'inclusion, et nous pensons que ce n'est pas seulement la bonne chose à faire, c'est la chose intelligente à faire pour obtenir des résultats positifs pour les enfants, les jeunes, les familles et les communautés que nous servons. Il existe un Plan d'action pour la diversité, l'équité, l'inclusion et la lutte contre le racisme large dont la mise en œuvre se poursuivra cette année. Ce plan inclut, notamment :

- La lutte contre le racisme envers les Noirs
- L'avancement supplémentaire de notre travail relatif à la vérité et à la réconciliation
- L'élaboration, la mise en œuvre et le maintien de modèles de services ethnospcifiques en collaboration avec nos partenaires communautaires (p. ex., Akoma, Saath et Ma'an).

Stratégies relatives aux services

PROJET D'AIDE ET D'INTERVENTION PRÉCOCES

Le nouveau projet d'aide et d'intervention précoces vise à identifier les familles et à répondre à leurs besoins à un stade précoce, ainsi qu'à les mettre plus rapidement en contact avec des soutiens communautaires appropriés et efficaces. Dans le cadre de la refonte de la protection de l'enfance, le passage à la prévention est une priorité du pilier « Bien-être de l'enfant, de la jeunesse, de la famille et de la communauté », qui favorise la responsabilité partagée de travailler ensemble dans tous les secteurs pour améliorer le bien-être des enfants, des jeunes et des familles et pour aider à garder les familles ensemble.

STRATÉGIE DE SANTÉ MENTALE

Étant donné la prévalence des problèmes de santé mentale chez les enfants et les jeunes servis par le système de protection de l'enfance, ainsi que l'augmentation des problèmes de santé mentale due à la COVID-19, nous sommes en train d'élaborer une stratégie de santé mentale qui se concentre sur les meilleures pratiques internes pour le service aux enfants et aux jeunes qui ont des problèmes de santé mentale.

CENTRE D'EXCELLENCE POUR LA RÉUSSITE DES JEUNES

Il s'agit d'un projet pluriannuel visant à créer un modèle de prestation de services novateur et équitable pour la totalité des jeunes et des familles de la Région de Peel, combinant des services exceptionnels de protection de l'enfance et des programmes exceptionnels pour les jeunes, grâce à la création d'un espace où les jeunes peuvent s'épanouir, s'intégrer et établir des liens durables. Ce travail s'inscrit directement dans le pilier « Renforcement des soutiens offerts aux jeunes » de la refonte de la protection de l'enfance.

Budget équilibré

Dans le cadre de la refonte de l'aide sociale à l'enfance, sous la partie « Viabilité financière » du pilier « Responsabilité et viabilité du système », on s'attend toujours à ce que chaque société d'aide à l'enfance équilibre son budget jusqu'en 2025.

COMMENT NOUS RÉUSSISSONS

Le rendement sera mesuré à l'aide de diverses sources de données et d'informations et de l'utilisation d'outils analytiques. Les rapports de rendement seront fournis au conseil d'administration par l'intermédiaire de son comité de suivi et d'évaluation du rendement au moins deux fois par an : dans le

rapport annuel de rendement de l'organisme en octobre, et dans le rapport périodique de rendement de l'agence en février. Les rapports ont deux buts :

- Surveiller les activités de base
- Faire état des progrès concernant les principales priorités.

MOT DE LA FIN

L'année écoulée a présenté des défis nombreux et variés à notre organisation. Nous continuons à relever ces défis tout en restant concentrés sur notre objet et sur nos valeurs. En 2021-2022, nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour nous assurer que la pandémie de COVID-19 ne nuira pas aux services que nous offrons aux enfants, aux jeunes et aux familles. Nous continuerons à mettre en œuvre toutes les mesures nécessaires recommandées par les experts en santé publique pour assurer la sécurité de notre personnel et du public. Ainsi, nous restons attachés à la justice et à l'équité dans nos relations avec notre personnel. Nous avons convenu avec le ministère qu'il serait utile de procéder à un examen complet de la culture du milieu de travail, de la gestion financière, des pratiques de service et de la gouvernance. En outre, dans le cadre de nos efforts continus, nous recensons les améliorations à apporter pour assurer la diversité, l'équité et l'inclusion et pour combattre le racisme et la discrimination sous toutes leurs formes.

Nous poursuivons nos efforts pour collaborer avec les autres, mettre en œuvre notre modèle de service basé sur les forces, être innovants et nous concentrer sur « l'aspect frontal » du service afin de fournir un accès à tous les enfants et à toutes les familles qui ont besoin de notre service et qui peuvent en bénéficier. Cela nous permet de mettre l'accent sur l'intervention précoce pour améliorer des situations qui pourraient autrement accroître les problèmes de sécurité des enfants. Ainsi, nous nous engageons à respecter les principes de la refonte de la protection de l'enfance. Nous apprécions les membres de notre organisation (personnel, bénévoles, familles d'accueil et parents-substituts, conseil d'administration) et nos partenaires communautaires, ainsi que les contributions collectives apportées à notre organisme, à nos clients et à notre communauté.

Non seulement nous nous acquitterons de nos obligations, mais nous poursuivons les orientations positives que nous avons adoptées ces dernières années, tout en restant fidèles à notre engagement envers les enfants, les jeunes et les familles. Nous aborderons l'inconnu avec un esprit d'opportunisme planifié, en mettant en œuvre de manière proactive et courageuse de nouvelles idées et en nous adaptant au changement.